

Adjudications Immobilières

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,225 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7428230801 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À la barre du Tribunal judiciaire de Versailles (Yvelines), 5, place André-Mignot.

Le mercredi 17 décembre 2025 à 9 h 30

**Commune de MEULAN-EN-YVELINES (Yvelines)
2, parc des Annonciades**

UN APPARTEMENT, UNE CAVE ET UN BOX

Surface habitable totale de 58,02 m2.
Les lieux sont occupés.

Mise à prix : 31 000 euros

Lieux où peuvent être consultées les conditions de mise en vente de l'immeuble :
- **SCP COURTAIGNE AVOCATS**, Avocat, 19, rue Georges-Clémenceau, 78000 Versailles, **Tél. : 01 39 50 02 28**.

- Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Versailles, 5, place André-Mignot.

Visites sur place :

- **le 9 décembre 2025, 9 h 30 à 11 h 30,**
- **le 12 décembre 2025, 15 h 00 à 17 h 00.**

Avis administratifs

7425393201 - AA

Communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Communes de GUYANCOURT, MAGNY-LES-HAMEAUX et VOISINS-LE-BRETONNEUX

Avis d'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 3 octobre 2025, le président la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme, pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 3 novembre 2025, 9 h 00 au mercredi 3 décembre, 17 h 00.

Ladite enquête publique portera :

- sur l'intérêt général de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- sur le projet de dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné M. Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des affaires sociales en retraite, en qualité de commissaire enquêteur, et Mme Sylvie BOUCHER RANCIEN, ingénieure environnement, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- en mairie de Magny-les-Hameaux, 1 place Pierre-Bérégovoy, 78114 Magny-les-Hameaux (lundi, mardi et jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, le mercredi de 13 h 30 à 19 h 00 et le vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30) ;
- en mairie de Guyancourt, 14 rue Ambroise-Croizat, 78280 Guyancourt (du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le jeudi de 13 h 00 à 20 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00) ;
- en mairie de Voisins-le-Bretonneux, 1 place Charles-de-Gaulle, 78960 Voisins-le-Bretonneux (du lundi au mardi et de jeudi à vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15 et le mercredi de 13 h 30 à 20 h 00) ;

- à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Le dossier est aussi disponible en version numérique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Un registre papier sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairies de Magny-les-Hameaux, de Guyancourt, de Voisins-le-Bretonneux et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes, aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/dpmeccd-ului-sqy>

Des observations écrites pourront être adressées à M. le commissaire enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène-Hénaff, BP 10118, 78192 Trappes cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- le lundi 3 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Voisins-le-Bretonneux ;
- le jeudi 27 novembre de 17 h 00 à 20 h 00 en mairie de Guyancourt ;
- le mercredi 3 décembre de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Magny-les-Hameaux.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairies de Magny-les-Hameaux, de Guyancourt, de Voisins-le-Bretonneux et au siège de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au terme de l'enquête, le conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines se prononcera par délibération sur l'intérêt général du projet et approuvera le projet de mise en compatibilité du PLUI de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, la CDPENAF, la MRAe et des avis, observations, demandes ou propositions formulées par le public lors de l'enquête publique, ainsi que du rapport et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Alexis LARGILLET (tél. : 01 39 44 79 33, alexis.largillet@sqy.fr) ou M. Cyril GIOT (tél. : 01 39 44 88 87, cyril.giot@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène-Hénaff - ZA du Buisson de la Coudre, 78190 Trappes (tél. accueil : 01 39 44 80 80, fax : 01.30.57.12.64).

Avis administratifs

7424808001 - AA



Mairie de GALLUIS

**Révision allégée n° 1
du P.L.U.**

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-15 prescrivant l'enquête publique portant sur la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme en date du 2 octobre 2025, Mme le maire de Galluis, responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur la révision des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

À cet effet M. Bruno FOUCHER a été désigné par M. le président du Tribunal administratif de Versailles en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 3 novembre 2025 à 9 h 00 au 3 décembre 2025 à 12 h 00 à la mairie de Galluis.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie de Galluis ainsi que sur le site internet <https://galluis.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier du Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Galluis ou par voie électronique sur le registre dématérialisé sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/enqueteepubliquegalluis> ou sur le courriel enqueteepubliquegalluis@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet du Plan local d'Urbanisme en mairie les jours suivants :
- Lundi 3 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Samedi 22 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Mercredi 3 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis à Mme le maire de Galluis dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à la mairie de Galluis et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur la collectivité organisatrice sera amenée à se prononcer par délibération sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

7424656201 - AA

Commune de LOUVECIENNES

Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme 2ÈME AVIS

Dans le cadre de la réalisation d'un projet mixte d'une crèche de 50 berceaux et d'une résidence Etudiants Jeunes actifs, la commune de Louveciennes, par délibération en date du 11 décembre 2024, a engagé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme. Cette modification porte sur le changement de zonage de la parcelle AT n° 51 sise 16, rue de l'Etarché, actuellement en zone UN, équipement d'intérêt collectifs ou services publics, en zone UC, secteur de mixité.

Le dossier de modification simplifiée, ainsi qu'un registre permettant au public d'y consigner ses observations, sera consultable à l'accueil de la Mairie, 30, rue du Général Leclerc, 78430 Louveciennes du 3 novembre au 3 décembre 2025 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Louveciennes

(www.mairie-louveciennes.fr).

Au terme de la mise à disposition, le Maire tirera un bilan de la procédure et soumettra le dossier à l'approbation du conseil municipal.

7428556101 - AA

Commune de MÉZIÈRES-SUR-SEINE

Procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste sur la propriété du 78, rue de Chauffour AVIS

Nous, Maire de la commune de Mézières-sur-Seine, le 27 octobre 2025 ;

Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste ;

Vu les articles L.2212-1 à L.2212-5 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu les mails de signalement du voisinage du 78, rue de Chauffour, adressés en mairie les 13 mai 2025 et 27 juin 2025 relatifs à l'état des parcelles sises au 78, rue de Chauffour cadastrées AA 405, AA 406 et AA 407 appartenant à M. Guy TROJANI,

Vu le rapport de vérification préalable du 23 octobre établi par Mme ROULAND NOUCHI, directrice générale des services,

Vu le rapport du 24 octobre 2025 établi par le brigadier chef principal de Police Municipale Gwénaëlle BARDOUIL constatant l'état d'abandon des parcelles sises au 78, rue de Chauffour,

Vu les démarches entreprises pour demander au propriétaire de remédier à cet état,

Rapportons les faits suivants :

Les parcelles AA 405, AA 406 et AA 407 (en cours de renumérotation cadastrale en AD225, AD 226 et AD 227), sises au 78 rue de Chauffour, 78970 Mézières-sur-Seine appartenant à M. TROJANI Guy ne sont manifestement plus entretenues et, de surcroît, n'ont pas d'occupant à titre habituel.

L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :

La propriété est entièrement envahie de végétation, dense et haute. Les herbes, ronces, arbustes et arbres spontanés ont recouvert la quasi-totalité des parcelles. La végétation est telle qu'il n'est plus possible de distinguer la maison depuis la voie publique. Le portail, les clôtures et les accès sont entièrement dissimulés et obstrués par la végétation rendant tout passage impossible depuis la rue de Chauffour. La végétation envahie les parcelles voisines limitrophes. Les arbres menacent ces mêmes parcelles à caractère pavillonnaire.

La clôture située du côté du chemin de l'Épine est totalement affaissée, permettant aisément de passer par-dessus.

Les travaux indispensables à un retour à un entretien normal consisteraient en :
- un débroussaillage de la parcelle ;
- un élagage des arbres à hautes tiges ;
- la mise en place de pièges contre les nuisibles (rats et chenilles processionnaires notamment) ;

- une remise en état de la clôture ;

- un calfeutrage de la maison et mise en sécurité éventuelle contre tout risque d'occupation de type squat.

Ce procès-verbal sera affiché en mairie ainsi que sur les parcelles donnant sur le 78, rue de Chauffour pendant trois mois, et sera inséré dans deux journaux paraissant dans le département. Il sera également notifié au propriétaire, titulaire de droits réels et autres intéressés.

A l'issue du délai de trois (3) mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon en réalisant l'ensemble des mesures prescrites, Monsieur le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation des parcelles au profit de la commune, d'un organisme ou d'un concessionnaire ayant vocation à construire ou réhabiliter des logements, ou à réaliser une opération d'intérêt collectif lié à la restauration, la rénovation ou l'aménagement.

**Fait à Mézières-sur-Seine,
le 27 octobre 2025
Le Maire,
Franck FONTAINE.**

7428969601 - AA

Commune de GAZERAN

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. sur le projet «Badelins 2»

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-154, en date du 31 octobre 2025, le maire de Gazeran a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du P.L.U. sur le projet «Badelins 2».

À cet effet, Mme la Présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné M. Dominique ERRARD en qualité de commissaire enquêteur et Mme Brigitte MORVANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier soumises à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Gazeran, située rue de la Mairie, 78125 Gazeran, pendant 31 jours consécutifs à compter du jeudi 20 novembre 2025 jusqu'au samedi 20 décembre 2025 (inclus), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi, mardi et vendredi : 16 h 00 - 18 h 00,

Mercredi : 16 h 00 - 18 h 30,

Jeudi : 9 h 00 - 12 h 15,

Samedi : 8 h 30 - 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité dans les locaux de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture précités, et sur le site internet de la Ville : <https://www.mairie-gazeran.fr/enquete-publique/dossier-de-lenquete-publique-e25000061-78-badelins-2/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Gazeran, salle du conseil municipal :
- Samedi 22 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 28 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Lundi 8 décembre 2025 de 17 h 00 à 20 h 00,
- Mercredi 17 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la procédure en cours pourront être consignées sur les registres d'enquête publique déposés à la mairie de Gazeran ou par voie électronique à l'adresse enqueteepublique@badelins2.2500006178@mairie-gazeran.fr, ou bien les adresser par écrit, pour qu'elles soient parvenues avant la fin du délai de l'enquête publique, au commissaire enquêteur en mairie de Gazeran, rue de la Mairie, 78125 Gazeran. Elles seront annexées au registre.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de la Ville <https://www.mairie-gazeran.fr/enquete-publique/dossier-de-lenquete-publique-e25000061-78-badelins-2/>

Vie de sociétés

7428267301 - VS

BENNACER

SASU société en liquidation
au capital social de 1 000 euros
Siège social :
9, avenue Marcel-Dassault,
78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE
980 391 981 RCS de Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 27 octobre 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Hugo BENNACER demeurant 9, avenue Marcel-Dassault, 78210 Saint-Cyr-l'École et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du RCS du de Versailles.

Le Liquidateur.

Vie de sociétés

7428149301 - VS

SCI DELTA

SCI au capital de 304,9 euros
Siège social : 48, rue de la République
68500 GUEBVILLE
RCS Colmar 351 144 324

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social au 6, rue des marches, 78660 Prunay-en-Yvelines à compter du 20 octobre 2025. Durée : 50 ans. Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel qui seront acquis par elle au cours de la vie sociale et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à cet objet. Radiation au RCS de Colmar et immatriculation au RCS de Versailles.

7428504101 - VS

SCI LES CONSULS

SCI au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 2 bis, avenue de Sceaux
78000 VERSAILLES
RCS Versailles 325 184 000

GÉRANCE

Par décision assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2025, il a été décidé de nommer M. BASSE Jean-Bernard, demeurant 1, avenue Henri-Martin, 92000 Nanterre en qualité de gérant en remplacement de M. BASSE Georges, à compter du 18 octobre 2025. Modification au RCS de Versailles.

Autres légales

7428157301 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES

AVIS D'ADOPTION D'UN PLAN DE REDRESSEMENT

Par jugement du 14 octobre 2025, le Tribunal Judiciaire de Versailles a arrêté le plan de redressement judiciaire par voie de continuation d'activité dans la procédure concernant M. Pierre-Antoine QUERRY, demeurant actuellement 1 bis, avenue des Marronniers 78600 Le Mesnil-le-Roi.

La durée d'exécution du plan est fixée à un mois.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ML CONSEILS.

Pour extrait.

7428158501 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES

AVIS D'ADOPTION D'UN PLAN DE REDRESSEMENT

Par jugement du 14 octobre 2025, le Tribunal Judiciaire de Versailles a arrêté le plan de redressement par voie de continuation d'activité dans la procédure concernant M. Philippe Michel LALANNE, demeurant 7, square de Lieuvin 787310 Maurepas.

La durée d'exécution du plan est fixée à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL AJASSOCIÉS.

Pour extrait.

7428561501 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 21 octobre 2025, le Tribunal judiciaire de Versailles a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association VERSAILLES PORTAGE, COMMERCE EMPLOI SOLIDARITÉ, dont le siège social est sis 80, rue de la Paroisse, 78000 Versailles et ayant pour liquidateur judiciaire la SELARL MARS.

Pour extrait,

Le Greffier.



Paris La fin du ticket de métro ➔ P. II et III

Versailles Ces chiens dressés pour pister les personnes disparues ➔ P. I

78

Yvelines • Mercredi 5 novembre 2025 • N° 25256 • 2,20 €

Le Parisien

+ Votre supplément Immo



LP/SEBASTIAN COMPAGNON ET MATTHIEU TUREL - DENIS SUTTON

PSG - Bayern (1 - 2) La révolte parisienne n'a pas suffi ➔ P. 18 à 20

« Doudou Cross Bitume »

Il a braqué la galerie d'Apollon

Nous sommes partis sur les traces d'un des deux voleurs présumés du Louvre. Révélation sur un malfaiteur au profil étonnant.



MATTHIEU DELATY/HANS LUCAS VIA AFP

Trois ans de prison en Iran Cécile Kohler et Jacques Paris libérés ! ➔ International • P. 8 et 9

Le Parisien

R 20174 - 1105 - 2,20 €

PUBLICITÉ

MEILLEURE ACTRICE FESTIVAL DE CANNES 2025

La petite dernière

un film de Hafsia Herzi

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

Nadia Melliti

DÉJÀ 250 000 SPECTATEURS

SENS CRITIQUE 7

★★★☆☆ 3,9

★★★☆☆ 3,8

UN COUP DE Foudre

PREMIÈRE

INOUBLIABLE

Le Parisien

ARTE

Konbini

CINE+ OCS

SEPTIEME OBSESSION

ALLOCINE LEONIDES

Novel Obs

Télérama

culture

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 – 75 – 77 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 18 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 € HT - (SAS) 197 € HT - (SASU) 141 € HT - (SNC) 218 € HT - (SARL) 147 € HT - (EURL) 129 € HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 € HT - (SCI) 189 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 108 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 135 € HT - Changement de dénomination - Transformation de la formesociale - Mouvements - cessions d'actions – résiliation du bail commercial : 197 € HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110 € HT - Changement de patronyme : 57 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 18 décembre 2024 : 60 (0,193 € HT) – 75/92/93/94 (0,237 € HT) – 91/77/78/95 (0,225 €).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE DE BUCHELAY

Numéro national d'identification :
SIRET : 21780118200015
Ville : BUCHELAY
Code Postal : 78200
Groupement de commande : Non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
<https://demat.centraledesmarches.com>
Identifiant interne de la consultation :
Marché Aire de jeux
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Stéphane TREMBLAY
Adresse mail du contact :
finances@buchelay.fr
Numéro de téléphone du contact :
0130981086

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : VOIR RC
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis :
01/12/2025 à 17:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :
Marché fournitures et pose d'une aire de jeux extérieurs et d'un terrain de basket 3x3
Code CPV principal : 45112712-9
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché :
La réalisation d'une aire de jeux extérieurs pour les enfants de 2 à 10 ans et d'un terrain de basket 3x3.
Fournitures et pose incluses. Lot n°1 Terrassement.
Lot n°2 Fournitures et de pose de jeux pour enfants de 2 à 10 ans.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :
Terrassement, Aire de jeux
Lieu principal d'exécution du marché :
Rue George CHARPAK, 78200 Buchelay.
Durée du marché (en mois) : 3.
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché :
Non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : Oui.
Description du lot :
Terrassement de l'aire de jeux et terrain de basket 3x3
Code CPV principal : 45112500-0
Lieu d'exécution du lot : rue George CHARPAK, 78200 Buchelay.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :
Terrassement
Description du lot :
Fournitures et pose d'aire de jeux extérieurs pour les enfants de 2 à 10 ans et d'un terrain de basket 3x3
Code CPV principal : 37535200-9
Lieu d'exécution du lot : rue George CHARPAK, 78200 Buchelay.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :
Aire de jeux

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui.
Détails sur la visite : Visite sur site le 12 novembre à 9h

Avis divers

PRÉFET DES YVELINES

**DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DES
TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE
- UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES
YVELINES**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE ET PERMIS
DE CONSTRUIRE**

**PROJET DE MODIFICATIONS
D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉ PAR LA
SOCIÉTÉ**

**ENTREPRISE MODERNE
TERRASSEMENT
AGRÉGATS (EMTA)**

**CONCERNANT L'INSTALLATION DE
STOCKAGE DE DÉCHETS
DANGEREUX EXPLOITÉE À
GUITRANCOURT (78440) LIEUX-
DITS LES CROIX BLANCHES ET
BEAUX FONTAINES**

Une consultation du public au titre de l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement est ouverte du 20 novembre 2025 au 19 février 2026 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENTREPRISE MODERNE TERRASSEMENT AGRÉGATS (EMTA) relative au projet de modifications d'activité portant sur l'installation de stockage de déchets dangereux exploitée à Guitrancourt (78440) lieux-dits Les Croix Blanches et Beau Fontaine, concernant à titre principal l'augmentation du tonnage annuel des déchets dangereux et la mise en place d'une unité de stabilisation provisoire de déchets dangereux.

La société ENTREPRISE MODERNE TERRASSEMENT AGRÉGATS (EMTA) a également déposé une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet (unité de stabilisation provisoire) enregistrée sous le numéro PC 78296 25 00001. La présente consultation tient lieu de la participation du public au titre de l'autorisation d'urbanisme.

La consultation du public est conduite par Monsieur Michel RIOU, désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement, il est remplacé par Monsieur Michel GENESCO, désigné en tant que commissaire-enquêteur suppléant.

Composition et consultation du dossier : Dès le début de la consultation, le dossier de la demande d'autorisation environnementale et du permis de construire est consultable sur le site internet dédié à la consultation du public accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/emta-guitrancourt>

Le dossier mis en consultation comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, le projet étant soumis à évaluation environnementale.

Toute personne peut demander à consulter ce dossier sur support papier à la mairie de Guitrancourt et à la mairie d'Issou, aux jours et heures d'ouverture de ces mairies.

Tout au long de la consultation sont rendus publics sur le site internet mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation (dont l'avis de l'autorité environnementale), ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis.

Sont également publiés, s'ils sont produits au cours de consultation, le mémoire en réponse de la société EMTA à l'avis de l'autorité environnementale, les autres réponses éventuelles aux avis émis ou aux observa-

tions et propositions du public y compris celles formulées lors d'une réunion publique ainsi que les éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire.

Modalités de participation du public : Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions du public peuvent être formulées sur le site internet dédié à la consultation par courriel à l'adresse suivante : emta-guitrancourt@mail.registre-numerique.fr ou transmises au commissaire-enquêteur par courrier postal adressé à : Unité départementale des Yvelines de la D.R.I.E.A.T. - À l'attention de Monsieur RIOU, commissaire-enquêteur – 35 rue de Noailles – 78000 VERSAILLES.

Les observations et propositions du public (quelle que soit leur modalité de transmission au commissaire-enquêteur) sont consultables sur le site internet dédié à la consultation.

Le commissaire-enquêteur organise, à la salle communale de Guitrancourt – Route de Bruell – 78440 – Guitrancourt, avec la participation du pétitionnaire, une réunion publique d'ouverture de la consultation le 1er décembre 2025 à 18h00, et une réunion publique de clôture de la consultation le 9 février 2026 à 18h00.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
* à la mairie de Guitrancourt, le 18 décembre 2025 de 16h30 à 19h00 et le 12 février 2026 de 16h00 à 19h00
* à la mairie d'Issou, le 16 janvier 2026 de 14h30 à 17h30

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Monsieur Thierry Villierio, directeur du site de Guitrancourt de la société EMTA, pôle GDMA, par courriel à l'adresse suivante : thierry.villierio@veolia.com

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines (préfecture des Yvelines – 1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles cedex) est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Le maire de Guitrancourt (place de la Mairie – 78440 GUITRANCOURT) est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Le commissaire-enquêteur rend public, sur le site dédié à la consultation, son rapport assorti de conclusions motivées au plus tard à la date de publication de la décision du Préfet des Yvelines et pendant une durée d'un an.

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE

LOUVECIENNES

Dans le cadre de la réalisation d'un projet mixte d'une crèche de 50 berceaux et d'une résidence Etudiants Jeunes actifs, la commune de Louveciennes, par délibération en date du 11 décembre 2024, a engagé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'urbanisme. Cette modification porte sur le changement de zonage de la parcelle AT n° 51 sise 16 rue de l'Etarché, actuellement en zone UN, équipement d'intérêt collectifs ou services publics, en zone UC, secteur de mixité.

Le dossier de modification simplifiée, ainsi qu'un registre permettant au public d'y consigner ses observations, sera consultable à l'accueil de la Mairie, 30 rue du Général Leclerc – 78430 LOUVECIENNES du 3 novembre au 3 décembre 2025 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Louveciennes (www.mairie-louveciennes.fr).

Au terme de la mise à disposition, le Maire tiendra un bilan de la procédure et soumettra le dossier à l'approbation du Conseil Municipal.

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 01/11/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HUMANEO PARTNERS
Objet social : Une activité de conseil et d'accompagnement en ressources humaines et en gestion d'entreprise, visant à offrir aux entreprises des solutions globales et personnalisées.
Et, plus généralement, toutes opérations com-

merciales, industrielles, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement au présent objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

La Société peut, pour la réalisation de ces activités, exploiter toute marque, enseigne, concept ou savoir-faire, notamment dans le cadre de contrats de licence de marque, de franchise ou d'affiliation, conclus dans le respect des chartes, standards de qualité et politiques marketing applicables.

La Société peut, directement ou indirectement, prendre toute participation ou intérêt dans toute entreprise ou société dont l'activité est susceptible de faciliter la réalisation de son objet social ou d'en développer les effets.

Elle peut agir seule ou en partenariat, association, groupement ou société, et réaliser, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations entrant dans son objet.

Siège social : 38 rue G. Lenôtre, 78120 RAMBOUILLET
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES
Président : ACL HOLDINVEST, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 5 rue de la lionne, 45000 ORLEANS, RCS ORLEANS n°989923321

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : - La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

- Clause d'agrément sans effet en cas d'association unique.

Clémence GASTINE

Divers société

ABILIS MAINTENANCE
SAS au capital de 100000 €
Siège social : 40 rue de chevreuse 78720 Cernay-la-Ville
982 761 520 RCS de Versailles
Le 28/10/2025, l'associé unique a nommé Directrices Générales :
- CCF HOLDING, SAS au capital de 1800 €, ayant son siège social 13 rue saint-martin 51400 Mourmelon-le-Grand, 935 338 194 RCS de Châlons-en-Champagne représentée par M. SELLIER Fabien,
- A2C, SAS au capital de 100000 €, ayant son siège social 40 rue de chevreuse 78720 Cernay-la-Ville, 992 809 152 RCS de Versailles représentée par M. COMMENGE Christophe,
- PTD CONCEPT, SC au capital de 764200 €, ayant son siège social 1170 rte de luret 81500 Saint-Lieux-lès-Lavaur, 915 056 378 RCS de Castres représentée par M. PATARD Dominique
en remplacement des sociétés ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE, ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD, ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER
Mention au RCS de Versailles

Enquête publique

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE
SAINT-QUENTIN-EN-
YVELINES**

**COMMUNES DE GUYANCOURT,
MAGNY-LES-HAMEAUX ET
VOISINS-LE-BRETONNEUX**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA DECLARATION DE
PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL
(PLUI) EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.300-6 DU CODE DE
L'URBANISME**

Par arrêté en date du 03/10/2025, le Président la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme, pour une durée de 31 jours consécutifs du **lundi 3 novembre 2025 – 09h00 au mercredi 3 décembre – 17h00**.

Ladite enquête publique portera :

- sur l'intérêt général de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- sur le projet de dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné M. Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des affaires sociales en retraite, en qualité de Commissaire-enquêteur, et Madame Sylvie BOUCHER RANCIEN, ingénieure environnement, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- en Mairie de Magny-les-Hameaux, 1 Place Pierre Berégovoy, 78114 Magny-les-Hameaux (lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h, le mercredi de 13h30 à 19h et le vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) ;
- en Mairie de Guyancourt, 14 rue Ambroise Croizat, 78280 Guyancourt (du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 13h à 20h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) ;
- en Mairie de Voisins-le-Bretonneux, 1 Place Charles de Gaulle, 78960 Voisins-le-Bretonneux (du lundi au mardi et de jeudi à vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le

mercredi de 13h30 à 20h) ;
- à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Le dossier est aussi disponible en version numérique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Un registre papier sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en Mairies de Magny-les-Hameaux, de Guyancourt, de Voisins-le-Bretonneux et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes, aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dpmecdu-plui-sqy>

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – Direction de l'Urbanisme et de la Prospective – 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118– 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le Commissaire-enquêteur recevra le public :

- le lundi 3 novembre de 09h00 à 12h00 en Mairie de Voisins-le-Bretonneux ;
- le jeudi 27 novembre de 17h00 à 20h00 en Mairie de Guyancourt ;
- le mercredi 3 décembre de 14h00 à 17h00 en Mairie de Magny-les-Hameaux.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en Mairies de Magny-les-Hameaux, de Guyancourt, de Voisins-le-Bretonneux et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet d Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au terme de l'enquête, le Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines se prononcera par délibération sur l'intérêt général du projet et approuvera le projet de mise en compatibilité du PLUI de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, la CDPENAF, la MRAe et des avis, observations, demandes ou propositions formulées par le public lors de l'enquête publique, ainsi que du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Alexis LARGILLET (tél. : 01.39.44.79.33 – alexis.largillet@sqy.fr) ou M. Cyril GIOT (tél. : 01.39.44.88.87 – cyril.giot@sqy.fr) – Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'agglomération – Direction de l'Urbanisme et de la Prospective – 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Coudre – 78190 Trappes (tél. accueil : 01.39.44.80.80 – Fax : 01.30.57.12.64).

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez
vos annonces
dans Le Parisien



Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble
des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 – legales2@leparisien.fr



- Plus de 20.000 appels d'offre en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web